



SICAFI publique de droit belge
Société en Commandite par Actions
Siège social : Avenue Jean Mermoz 1 bte 4 à 6041 Gosselies
Registre des personnes morales 0881.334.476 RPM Charleroi

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires sont invités à se réunir au siège de la société en commandite par actions « ASCENCIO », à Charleroi (Gosselies) avenue Jean Mermoz 1/4, le **16 décembre 2010 à 14 heures 30**.

ORDRE DU JOUR

I. Approbation des comptes d'Ascencio S.C.A.

1. Rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 30 septembre 2010
2. Rapport du Commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 30 septembre 2010 et rapport du Commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 30 septembre 2010
3. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2010 et affectation du résultat
Proposition d'approbation les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2010, en ce compris l'affectation du résultat. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende de 2,7176 EUR brut par action
4. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2010
5. Décharge au gérant statutaire de la société
Proposition de donner décharge au gérant statutaire de la société pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2010
6. Décharge au Commissaire de la société
Proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 septembre 2010

II. Proposition de conférer tout pouvoir au gérant statutaire pour l'exécution des décisions prises conformément aux propositions soumises à l'assemblée générale

III. Divers

Vous trouverez sur le site www.ascencio.be une procuration aux fins de vous faire représenter à l'assemblée au cas où vous ne pourriez y assister personnellement.

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires voudront se conformer à l'article 27 des statuts suivant lequel :

- Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent trois jours ouvrables avant l'assemblée, déposer auprès d'une agence de la banque BNP Paribas Fortis, une attestation établie par le teneur de compte agréé ou par l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité desdites actions jusqu'à la date de l'assemblée générale.
- Les propriétaires d'actions nominatives doivent, dans le même délai, informer par un écrit (lettre ou procuration) le gérant, de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.
- Au cas où le quorum requis ne serait pas atteint lors de cette assemblée, une seconde assemblée générale ordinaire sera convoquée le 12 janvier 2011 à 10 heures, qui délibérera valablement sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de titres présents ou représentés.

Tout actionnaire peut, sur simple demande, obtenir gratuitement au siège social de la société, une copie des rapports et des comptes visés ci-dessus (tél. 071.91.95.00). Ces documents seront disponibles à partir du 1^{er} décembre 2010.

Le gérant statutaire